



DOSSIER DE PRESSE

« DIE-IN 2016 »

Samedi 2 juillet, à 18h

Place de la Concorde – Paris

Quand les militants contre la peine de mort aux Etats-Unis
s'allongent au sol en signe de soutien au mouvement
abolitionniste américain



« Die-In » - 2 juillet 2015 – Place de la Concorde
Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France)

SOMMAIRE

- **Communiqué de presse de l'événement**

- **La peine de mort aux États-Unis**

- Dates clés
- Carte de la peine de mort sur les 12 derniers mois
- Innocentés : Lawrence William Lee, Derral Wayne Hodgkins
- À suivre: Kerry Max Cook, Charles Don Flores

- **Les abolitionnistes américains**

- Voix abolitionnistes : Isaac Beverly Lake Jr, Creighton Horton, Pete Lister, John Paul Stevens
- Qui sont-ils ?

- **L'ACAT-France (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) et les associations qui soutiennent le Die-In**



« Die-In » - 2 juillet 2015 – Place de la Concorde
Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France)



« DIE-IN »

**SAMEDI 2 JUILLET 2016 à 18h
PLACE DE LA CONCORDE
RASSEMBLEMENT MILITANT CONTRE LA PEINE DE MORT AUX ETATS-UNIS,**

**2 juillet 1996 – 2 juillet 2016
EN FORME DE BILAN**

Cela fait 40 ans, 4 décennies, que la Cour suprême des Etats-Unis d'Amérique a décidé d'autoriser le retour de la barbarie.

Cela fait 22 ans que les abolitionnistes américains manifestent 4 jours durant devant cette même Cour pour réclamer la fin des exécutions.

Aujourd'hui, 2 juillet 2016, cela fait 20 ans que nous manifestons place de la Concorde en solidarité avec nos amis d'outre-Atlantique.

Depuis le 2 juillet 1996, nous avons comptabilisé :

- 1105 exécutions
- 97 condamnés innocents
- 7 états abolitionnistes de plus

Depuis le 1er janvier 2013, seuls 9 états ont procédé à des exécutions et le nombre de condamnations à mort n'a jamais été aussi bas : 49 pour toute l'année 2015 dans 14 états et au niveau fédéral.

Aujourd'hui, ce sont les partisans de la peine de mort qui sont sur la défensive...

Aujourd'hui, deux juges de la Cour suprême osent poser publiquement la question de la constitutionnalité de la peine de mort...

Aujourd'hui, d'anciens policiers, des procureurs, des gardiens de prison rejoignent les rangs abolitionnistes...

Aujourd'hui, la plus grande industrie pharmaceutique refuse que le fruit de ses recherches soit utilisé pour tuer au lieu de sauver...

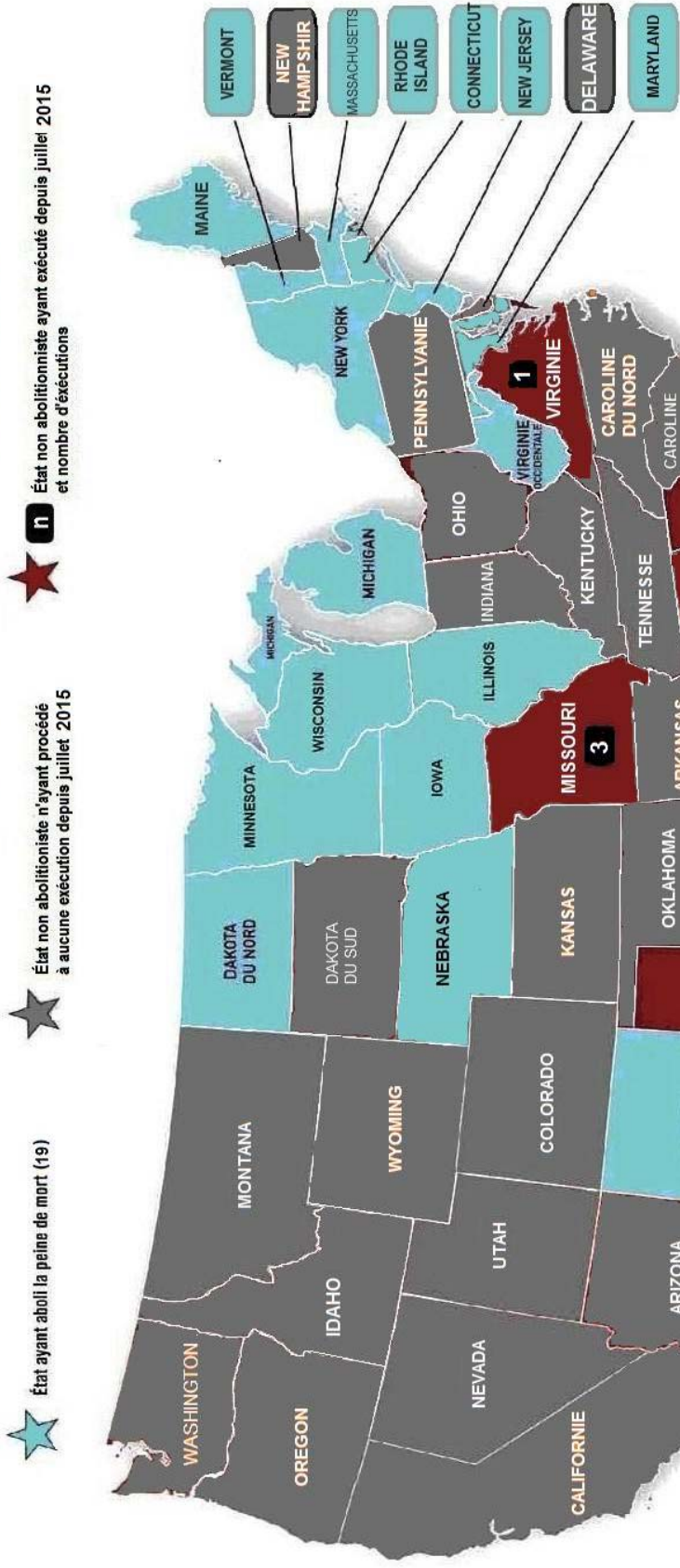
Aujourd'hui, plus que jamais, alors que la très grande majorité des états n'exécutent plus, la question est bien : **«A QUAND L'ABOLITION TOTALE ? »**

Dates clés

- 29 juin 1972 : La Cour suprême annule les législations de 40 Etats et suspend la peine de mort dans le pays. 629 condamnés à mort voient leur peine commuée.
- 2 juillet 1976 : Après révision des législations étatiques, la Cour suprême déclare certaines nouvelles lois sur la peine de mort constitutionnelles.
- 17 janvier 1977 : Gary Gilmore, en Utah, est le 1^{er} condamné exécuté depuis la décision de la Cour suprême.
- 1^{er} janvier 1988 : La peine de mort est réintroduite dans la législation fédérale.
- 29 juin-2juillet 1994 : 1^{ère} manifestation de veille et de jeûne des abolitionnistes américains.
- 20 juin 2002 : La Cour suprême déclare anticonstitutionnelle l'exécution des retardés mentaux.
- 1^{er} mars 2005 : La Cour suprême déclare anticonstitutionnelle l'exécution des délinquants mineurs au moment des faits.
- 25 septembre 2007 : La Cour suprême décide d'examiner la constitutionnalité de l'injection létale. Les exécutions sont suspendues.
- 16 avril 2008 : La Cour suprême valide la méthode de l'injection létale. Les exécutions reprennent.
- 6 mai 2008 : William Lynd, en Georgie, est le 1^{er} condamné exécuté depuis la décision de la Cour Suprême du 16 avril.
- 8 décembre 2009 : Kenneth Biros, en Ohio, est le 1^{er} condamné exécuté par une drogue unique.
- 9 mars 2011 : L'Illinois devient le 16^{ème} état abolitionniste.
- 25 avril 2012 : Le Connecticut devient le 17^{ème} état abolitionniste.
- 2 mai 2013 : Le Maryland devient le 18^{ème} état abolitionniste.
- 27 mai 2015 : Le Nebraska devient le 19^{ème} état abolitionniste
- Au 20 juin 2016 : 1436 exécutions depuis 1976, 14 depuis le début de l'année.

LA PEINE DE MORT AUX ÉTATS-UNIS

du 20 juin 2015 au 20 juin 2016 **25 exécutions**



sources : www.amnestyusa.org/death-penalty

Innocentés !

Lawrence William Lee



Le 8 juin 2015, le tribunal du comté de Wayne en **Georgie** a accepté la requête du procureur visant à abandonner toutes les accusations contre Larry Lee, après qu'il ait passé 27 ans en prison (dont plus de 20 dans les couloirs de la mort) pour un triple meurtre lors d'un cambriolage.

En mai 2008, la Cour d'appel d'État avait accordé à Lee un nouveau procès, concluant que les procureurs avaient déployé un «*éventail complet des fautes de procédure*» associé à des carences de l'avocat. Selon la Cour d'appel, Lee a été reconnu coupable et condamné à mort «*sur une accusation fragile ne reposant que sur la crédibilité de deux témoins peu fiables selon la loi et le grand public – un mouchard et un complice - alors qu'aucun élément scientifique ne le liait à la scène de crime* ». La Cour a conclu que l'accusation avait dissimulé des éléments à décharge et perdu ou détruit des preuves disculpant Larry Lee.

En février 2015, la Cour a interdit au procureur de présenter le témoignage antérieur de deux témoins décédés depuis, arguant du fait que les manquements de l'accusation avaient privé Lee d'un contre-interrogatoire lors du procès, et conduisant à la décision d'abandonner les charges contre lui. Larry Lee est le 155^{ème} condamné libéré des couloirs de la mort.

Derral Wayne Hodgkins



Le 12 octobre 2015, la Cour de Circuit pour le comté de Pasco, en **Floride**, a rendu un jugement d'acquittement. Le département des services pénitentiaires de Floride a remis Derral Hodgkins en liberté après que la Cour suprême de Floride ait rejeté la requête du procureur de reconsidérer sa précédente décision du 18 juin 2015 acquittant Hodgkins de toutes les charges dans la mort de son ancienne petite amie.

Le juge du procès avait imposé une sentence de mort sur un verdict de culpabilité obtenu par un vote de 7-5 par le jury, recommandant la mort. Aucun témoin oculaire n'a placé Hodgkins à proximité du lieu ou au moment du meurtre et les preuves contre lui étaient entièrement indirectes. Aucune des 21 séries d'empreintes digitales de la scène du crime n'appartenait à Hodgkins, et aucun élément matériel ne le liait à une bouteille sanglante trouvée sur les lieux. Bien que son ADN ait été trouvé dans des échantillons prélevés sous les ongles de la victime, la Cour suprême a conclu que, même si cela semblait favorable à la thèse de l'accusation, cette preuve valait tout aussi bien pour la défense de Hodgkins, qui avait reconnu avoir eu des relations intimes avec la victime. En fin de compte, la Cour a statué qu'en l'espèce, la preuve était insuffisante pour condamner et ordonné que le Tribunal de première instance rende un jugement d'acquittement.

Derral Hodgkins est le 156^{ème} condamné sorti des couloirs de la mort.

A suivre

Kerry Max Cook



4 décennies, 3 procès, 2 condamnations à mort, 1 sortie des couloirs de la mort... bientôt la fin ?

Depuis 39 ans, les procureurs du comté de Smith, au **Texas**, ont tout fait pour envoyer Kerry Max Cook dans les couloirs de la mort, l'y garder et, après sa libération sous caution en 1997, l'empêcher d'être totalement libre.

Le 6 juin 2016, la 114^{ème} cour de district du comté de Smith a levé les accusations de meurtre à son encontre. Le bureau du procureur a reconnu que les droits de Kerry Cook avaient été violés par le faux témoignage d'un autre suspect dans le meurtre de Linda Jo Edwards en 1977.

Dès le début, Kerry Cook a protesté de son innocence. Il attend maintenant que le tribunal de 1^{ère} instance se prononce sur son innocence et que la Cour d'appel du Texas accepte le rejet de toutes les accusations.

Charles Don Flores



Charles Flores devait être exécuté le 2 juin au **Texas**. La Cour d'appel du Texas a suspendu cette exécution et renvoyé son affaire à la Cour de première instance pour une audience basée sur son affirmation qu'une hypnose inappropriée avait été utilisée sur le principal témoin lors de son procès.

Il a été condamné pour le meurtre en 1998 d'Elizabeth "Betty" Black dans une banlieue de Dallas. Un jury l'a condamné à mort l'année suivante, alors même que les procureurs n'avaient présenté aucune preuve matérielle le reliant au crime et que le seul témoin « oculaire », Jill Barganier, a été hypnotisée par la police. Lors de ce dernier appel, Steven Lynn, professeur de psychologie, a déclaré que les recherches récentes montrent que l'hypnose peut créer de faux souvenirs : *« De toute évidence, les techniques utilisées pour rafraîchir la mémoire de Mme Barganier ne seraient pas utilisées aujourd'hui par quiconque connaît les recherches actuelles sur l'hypnose et la mémoire »*

Soutenu par des membres de l'ACAT, Charles a écrit 2 livres « Mon combat dans le couloir de la mort » et « Je vous écris du couloir de la mort » publiés en France par Riveneuve Editions.

Voix abolitionnistes

Isaac Beverly Lake Jr



Dans un article récent pour le Huffington Post, Isaac Lake reconnaît qu'il a non seulement soutenu la peine capitale comme sénateur de l'État en la défendant vigoureusement mais aussi « *voté à certains moments pour cette condamnation sévère et définitive* » comme président de la Cour suprême de **Caroline du Nord**. Son point de vue a évolué, dit-il, principalement en raison des questions posées par des condamnations injustifiées.

«Ma foi dans le système de justice pénale, qui semblait toujours tellement solide, a été ébranlé par la révélation que, dans certains cas, des innocents, hommes et femmes, ont été jugés coupables de crimes graves », écrit-il.

Cependant, ses préoccupations concernant la peine de mort sont plus larges que la seule question de l'innocence. Lake s'inquiète aussi de savoir si la protection juridique des personnes atteintes de culpabilité diminuée en raison de la déficience intellectuelle, maladie mentale ou les jeunes, est adaptée. Il conclut : *"Notre incapacité à déterminer qui possède une culpabilité suffisante pour justifier une condamnation à mort amène à se demander si la peine de mort peut vraiment être constitutionnelle en vertu du huitième amendement. J'en suis venu à croire que c'est probablement impossible."*

Creighton Horton



Creighton Horton a passé 30 ans comme procureur au bureau du procureur de Salt Lake et au bureau du procureur général de l'**Utah** avant de prendre sa retraite en 2009. Dans un éditorial récent, il a expliqué comment son expérience l'a amené à croire que l'Utah doit abolir la peine de mort. Horton a souligné l'impact négatif de la peine de mort sur les familles des victimes. *«Si une affaire capitale va au procès et que le jury décide d'une condamnation à mort, cette décision est probablement la dernière satisfaction que la famille de la victime obtiendra pour des années, voire des décennies »* dit-il.

«A partir de là, les retards et les incertitudes des procédures d'appel sont susceptibles de faire des dégâts en maintenant une plaie ouverte et en empêchant la famille de la victime de tourner la page. »

Il a également soulevé des préoccupations concernant les condamnations erronées, déclarant: *«aucun système de justice n'est parfait, et il est donc possible qu'une personne innocente soit reconnue coupable de meurtre et exécutée à tort.»*

Pete Lister



Dans un éditorial du Denver Post, **Colorado**, Pete Lister, fonctionnaire pénitentiaire en retraite et vétéran de la Navy, présente une critique de la peine de mort, en indiquant qu'elle n'a aucun effet dissuasif, qu'il y a risque d'exécuter un innocent et qu'elle coûte plus cher que la perpétuité réelle.

«La peine capitale n'a, dans aucun État, montré un quelconque effet dissuasif sur le crime.» Lister continue. *«La société est composée d'êtres humains qui commettent des erreurs. Il y a ceux qui le font, parfois, par négligence, et d'autres qui sont malhonnêtes ou immoraux. Nous sommes confrontés au fait troublant que si nous, comme société, nous trompons dans une affaire capitale, la*

peine est irréversible. »

Lister fait également remarquer que le coût de la peine capitale *« dépasse de loin le coût d'une incarcération à vie,... et va au-delà d'un simple problème financier. Voter pour une exécution fait peser un terrible fardeau émotionnel sur les membres du jury. »* Il termine par une question: *« Si vous croyez que la peine de mort est légitime et si vous êtes accusé d'un meurtre que vous n'avez pas commis, que deviendrait votre position sur cette question? »*

John Paul Stevens



Lors d'un séminaire en Californie, l'ancien juge à la **Cour Suprême**, John Paul Stevens, a dénoncé la peine capitale comme une *«vaste entreprise de gaspillage»* et a exhorté les électeurs, les parlementaires et les tribunaux à en finir avec cette question. Il a déclaré que *«peu de sociétés civilisées s'engagent dans un tel gaspillage de ressources sans aucun avantage évident pour la société. Les contribuables devraient stopper le plus rapidement possible ce désordre.»* Il qualifie le coût des poursuites d' *«inacceptables* en disant que les frais des procès capitaux sont *«particulièrement scandaleux*

au regard de l'absence de preuves à l'appui des prétendues justifications de la peine de mort.» Le juge Stevens poursuit : *«la valeur dissuasive de la peine est pratiquement nulle»* avec l'option de la perpétuité réelle et elle diminue encore par le laps de temps qui s'écoule entre la condamnation et l'exécution, si celle-ci a lieu.

Citant l'exécution insupportable de Carlos Deluna *«un homme incontestablement innocent»* comme un exemple *«du risque omniprésent d'erreur»*, Stevens déclare *«qu'il est temps de mettre un terme à des actions étatiques de ce type : irrévocables et erronées»*. Il conclut *«j'ai souvent pensé à cette question et plus j'y pense, plus il me semble que cela n'a aucun sens pour une société de s'engager dans une entreprise aussi vaine quand il y a tant de bons arguments pour aller de l'avant.»*

Les abolitionnistes américains

Qui sont-ils ?

Aux États-Unis, la Coalition Nationale pour l'Abolition de la Peine de mort (NCADP) regroupe de nombreux mouvements et associations :

- des coalitions locales,
- des organisations de défense des droits de l'homme,
- des associations d'avocats,
- des instances et mouvements religieux (toutes religions confondues),
- des associations de familles de victimes.

Le mouvement du 2 juillet

Depuis 1994, des abolitionnistes américains assurent quatre jours de veille et de jeûne du 29 juin au 2 juillet devant la Cour Suprême fédérale, à Washington D.C.



Bill Pelke - Fast & Vigil to Abolish the Death Penalty – 2015

Ces dates correspondent à deux décisions de la Cour suprême:

- le **29 juin 1972** : la Cour suprême estime la peine de mort appliquée de façon arbitraire et incohérente ; elle somme les États de réécrire leur code pénal. Plus de 600 condamnés à mort ont vu ainsi leurs peines commuées en prison à perpétuité.
- le **2 juillet 1976**: la Cour suprême prend acte des modifications des législations et autorise la reprise des exécutions

C'est en solidarité avec cette action que nos associations manifestent en France chaque 2 juillet le plus près possible de l'ambassade des États-Unis.

ACTION DES CHRETIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

L'ACAT-FRANCE



Qui sommes-nous ?

L'ACAT-France (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) est une ONG œcuménique de défense des droits de l'Homme. Fondée en 1974 et reconnue d'utilité publique, l'ACAT-France proclame l'éminente dignité de l'être humain.

Depuis sa création, 29 autres ACAT ont été créées à travers le monde. Toutes les ACAT sont regroupées au sein de la FIACAT (Fédération Internationale des ACAT), organisme qui a un rôle consultatif auprès du Conseil de l'Europe, des Nations-Unies et de l'Union Africaine.

La mission de l'ACAT-France

- Combattre la torture
- Abolir les exécutions capitales
- Protéger les victimes

Pour qui l'ACAT-France agit-elle ?

Pour toutes les personnes victimes de torture ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Dans le monde entier, sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse.

Nos moyens d'actions

L'ACAT-France intervient

- Envoi de lettres d'interventions
- Plaidoyer auprès des institutions et gouvernements
- Mobilisation de l'opinion publique
- Promotion d'une justice internationale adaptée

L'ACAT-France agit

- Sensibilisation des Eglises et des jeunes en milieu scolaire
- Participation à des réseaux de vigilance
- Education aux droits de l'Homme
- Correspondance avec des condamnés à mort
- Soutien aux détenus maltraités
- Accompagnement des demandeurs d'asile

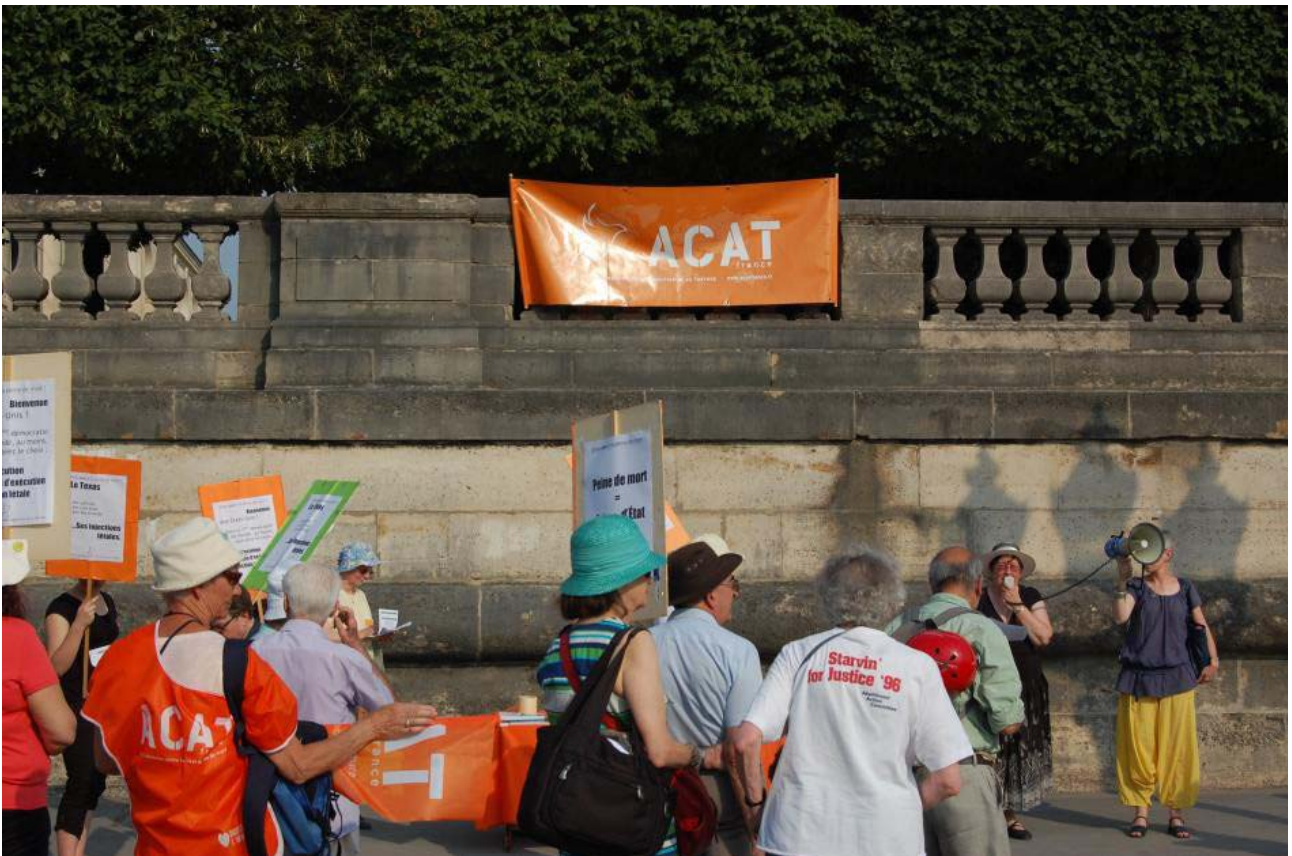
L'ACAT-France prie

- La prière au cœur de l'action

Toute notre actualité sur www.acatfrance.fr

LES PARTENAIRES TRADITIONNELS DU « DIE-IN » PARISIEN DU 2 JUILLET

- Coalition Mondiale contre la peine de mort
- Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal
- Communauté de Sant'Egidio - France
- Ensemble contre la peine de mort
- FIACAT
- FIDH
- LDH
- Lutte pour la Justice
- Poster for Tomorrow
- RAIDH
- SAVE Innocents



« Die-In » - 2 juillet 2015 – Place de la Concorde
Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France)

CONTACT

BERNADETTE FORHAN – RESPONSABLE DE LA THEMATIQUE PEINE DE MORT

bernadette.forhan@orange.fr – 01.48.43.57.35/ 06.77.46.53.54